

100.000 tonnes ciblées à l'horizon 2020

# Des capacités additionnelles à Casablanca et Tanger pour faire décoller le fret aérien

Toute une stratégie pour développer le fret aérien. Après l'adoption du schéma directeur, l'Office national des aéroports (ONDA) compte passer à la vitesse supérieure en aménageant de nouvelles infrastructures dédiées à cette activité promise à une croissance significative. L'établissement public doit recruter un prestataire le 11 décembre pour lui confier l'élaboration d'un programme technique détaillé de développement des capacités. Deux aéroports sont concernés : Casablanca et Tanger.

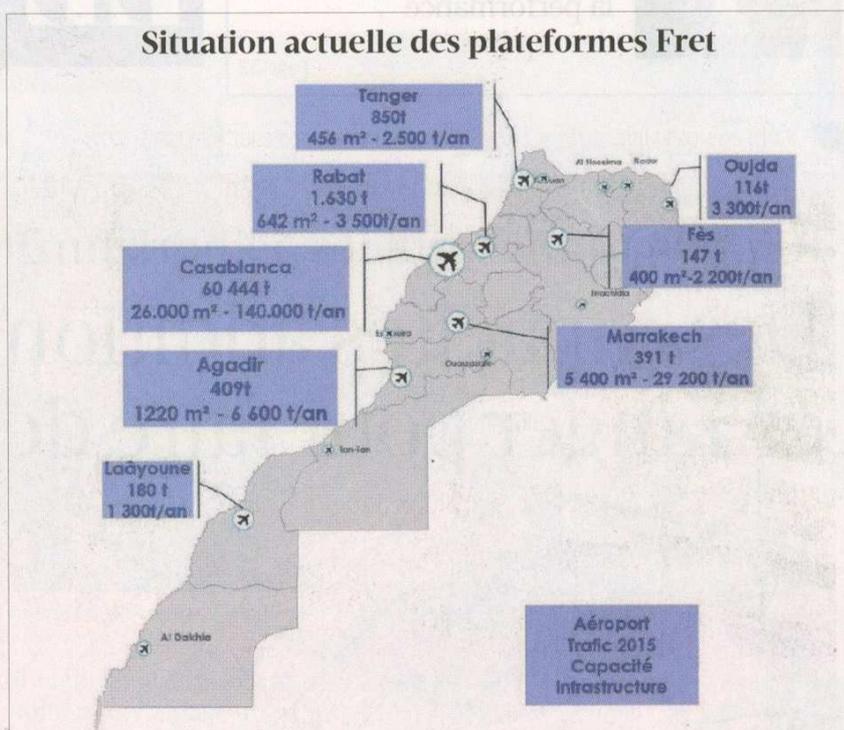
Le fret aérien est promis à de belles perspectives de développement. Après l'adoption du schéma directeur du fret aérien, l'Office national des aéroports (ONDA) planche sur un programme technique détaillé pour le développement des infrastructures de cette activité. Aéroports concernés ? Casablanca et Tanger. L'Office doit commanditer le 11 décembre, pour 2,45 millions de DH, l'étude d'élaboration de ce programme.

«Le programme de développement des plateformes du fret aérien découle des résultats du schéma directeur du fret aérien et fait partie intégrante de la stratégie pour le développement de l'aviation civile au Maroc dont l'objectif est d'atteindre les 100.000 tonnes à l'horizon 2020 et 182.000 à l'horizon 2035», explique l'ONDA. Ce programme, soutient l'institution, intervient dans un contexte d'accroissement de cette activité au Maroc.

En 2016, les aéroports de Casablanca et Tanger ont enregistré une «importante» hausse en volume du fret, grâce notamment à une dynamique accrue des transporteurs aériens. L'aéroport de Casablanca, qui a affiché une croissance de 5% en 2016, a traité 90% des flux globaux. L'aéroport de Tanger, quant à lui, a connu une progression de 68% pour un volume d'environ 1.400 tonnes.

Selon l'ONDA, le plan de développement du fret aérien fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des opérateurs intervenants sur la chaîne de traitement, d'où la signature, en mai 2016, d'une convention entre différents acteurs du secteur couvrant la période 2016-2020.

Son objectif ? repositionner le fret aérien et développer les infrastructures et les services relatifs à cette activité. La convention, qui est déclinée en une feuille de route, comprend plusieurs actions



Source : ONDA

stratégiques et a pour but d'assurer un transport «rapide» et «fiable» des produits, conformément aux standards internationaux en offrant un accès «rapide» et «efficace» aux chaînes d'approvisionnement et aux marchés mondiaux.

Le Maroc dispose actuellement de 7 aéroports dotés d'un entrepôt spécifique pour traiter le fret. La plateforme de Casablanca concentre l'essentiel des flux, devant l'aéroport de Rabat. Les deux abritent une communauté logistique de fret aérien.

Selon le schéma directeur du fret aérien, l'aéroport de Tanger présente le plus important potentiel de par sa proximité du pôle Tanger Med. Celui d'Agadir n'est pas en reste. Il dispose d'un potentiel indéniable eu égard au développement industriel agroalimentaire et halieutique dans la région. L'étude en projet devra donc définir le programme technique détaillé pour le développement des plateformes du fret aérien aux aéroports de Casablanca et Tanger.

Le programme doit être élaboré sur la base d'un recueil des besoins de l'ensemble des partenaires de la communauté du fret aérien et d'une analyse détaillée des flux et des processus de traitement actuels et futurs. ■

Le programme qui sera retenu doit être élaboré sur la base d'un recueil des besoins de l'ensemble des partenaires de la communauté du fret aérien.

Saïd Naoumi